

2024/.....  
Parafe

ARRÊTÉ N°80/2024

**OBJET : DELEGATION DE FONCTION / SIGNATURE A MADAME MARIE-LAURE MORELLI,  
ADJOINTE AU MAIRE**

Le Maire de la commune d'Ozoir-la-Ferrière ;

Vu le procès-verbal général du scrutin du 28 juin 2020, portant renouvellement du Conseil municipal ;

Vu le procès-verbal d'installation des membres du Conseil municipal en date du 3 juillet 2020 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-18 et L.2122-20 ;

Considérant qu'il y a lieu de donner délégation de fonction et de signature pour la période estivale à Madame Marie-Laure MORELLI, Adjointe au maire ;

**ARRÊTE**

Article 1<sup>er</sup> : Madame Marie-Laure MORELLI, Adjointe au maire de la commune d'Ozoir-la-Ferrière est déléguée pour signer, en lieu et place du maire, concurremment avec lui, pour la période du 03 août 2024 au 09 août 2024, tous les actes et documents ayant trait aux domaines suivants :

- ✓ Petite Enfance, Vie scolaire et activités périscolaire,
- ✓ Elections,
- ✓ Etat-civil,
- ✓ Affaires générales (débit de boissons, affaires militaires, attestation d'accueil et/ou de départ pour les étrangers, sorties de territoires, titre de rattachement)
- ✓ Administration générale (notes, correspondances, certification exécutoire, .....)
- ✓ Autorisations délivrées dans le cadre du droit des sols,
- ✓ Infraction en matière d'urbanisme,
- ✓ Ordonnancement des dépenses et des recettes,
- ✓ Décisions relevant de l'alinéa 4 de la délibération n°61 du 17 juillet 2020, concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Article 2 : le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés du maire et pourra être déféré au Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication.

Article 3 : copie du présent arrêté sera adressée à :

- ✓ Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne
- ✓ Madame Marie-Laure MORELLI

Fait à Ozoir-la-Ferrière le 10 Juillet 2024

Le Maire,  
Jean-François ONETO.



REÇU EN PREFECTURE

le 10/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_AR-077-217703503-20240710-ARRETE\_80\_2